

maintes rapines en Auxois, en Bresse et en Dombes. Mais le bruit d'une croisade contre lui prêchée par le pape se répandit tout à coup. Du Guesclin devait prendre le commandement des grandes Compagnies et les conduire en Espagne, et son chemin était par la vallée de la Saône. Badefol vit son œuvre exposée à périr sans avoir retiré tout le profit qu'il en attendait; il négocia donc avec les bailliages de Mâcon, de Saint-Gengoux et de Charlieu, et en dernier lieu avec l'Église de Lyon pour 40,000 florins.

Cela ne se fit pas sans de nombreuses contestations et démarches. Le pape Urbain V s'en mêla et envoya des émissaires à Badefol pour discuter les bases d'un traité. Puis arriva l'ordonnance du pape où il est dit : « Que messire Seguin qui tient le chastel et ville d'Anse, et tous ses compagnons... rendront au doyen et Chapitre de Lyon, les dits chastel et ville dans les huit jours... et partiront hors dou royaume de France... auront alors absolution... de ce qu'ils ont encouru... par la guerre... que si le dit messire Seguy et ses compagnons veulent aler outre-mer... en la compagnie de l'archiprêtre, notre S^t Père donnera absolution... Pour ce... aura quarente mille petits florins ou XXXII mille frans, desqueis leur seront bailliés dedans VIII jours après la fin de cest mois de juil... en la dicte ville d'Anse... Est ordonné par Notre dit saint Père que dou jour de huy, ledis messire Seguin et ne ses compagnons ne puissent prandre fort, ne personnes ne nus autres biens... ne faire autre dommage, mais laisseront les bonnes gens paisiblement cuillir les fruis et labourer les terres, comme est acoustumé en temps de paix (14). »

(14) G. Guigue. *Tard-Venus*, p. 121. — Arch. Rhône, arm. Enoch. vol. 20, n° 1.